

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin 2020 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN, Boris MONTVILOFF.

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Demande de huis clos** : Compte tenu de la crise sanitaire, le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité d'un huis clos.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de prononcer le huis clos pour cette séance.

- **Désignation des membres de commissions et représentations** :

Le maire est président de droit de toutes les commissions.

- **COMMISSION FINANCES ET APPELS D'OFFRES** :

Titulaires : Delphine LAGOUTTE, Alain PREVÔT, Alexandre COLIN

Suppléants : Laurent IMBERT, Danielle GAUCHON, Boris MONTVILOFF

- **COMMISSION SOCIALE** : Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER, Marie VAN DENBERGHE, Denis DERVIN

- **COMMISSION VOIRIE / TRAVAUX** : Alain MATHIEU, Alexandre COLIN Alain PREVÔT

- **COMMISSION URBANISME / LOTISSEMENT** : Alain PREVÔT, Alexandre COLIN, Alain MATHIEU, Laurent IMBERT, Séverine CORDIER

- **COMMISSION COMMUNICATION / BULLETIN MUNICIPAL** : Alexandre COLIN, Delphine LAGOUTTE, Boris MONTVILOFF, Alain PREVÔT

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les personnes ci-dessus désignées membres des commissions.

- **Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs** :

- **SIDEPA** : Alain PREVÔT, Alexandre COLIN

- **SYGESBEM** : Titulaires : Pierre ROUMILHAC, Alain MATHIEU
Suppléants : Alexandre COLIN, Alain PREVÔT

- **S.E.H.V** : Boris MONTVILOFF

- **ATEC 87** : Denis DERVIN

- **BMPAH** : Titulaire : Danielle GAUCHON
Suppléante : Séverine CORDIER

- **Correspondant** défense : Boris MONTVILOFF

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les personnes ci-dessus désignées délégué(e)s.

- **Vote des taxes** :

Cette année, comme tous les ans les bases fiscales calculées par l'administration augmentent.

Le budget étant sain, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux communaux, d'autant que les taux intercommunaux vont continuer d'augmenter suite à la fusion des communautés de communes qui impose un lissage sur 12 ans...

Les taux communaux resteraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti, sachant qu'une partie des recettes fiscales de la taxe d'habitation nous est reversée directement par l'Etat.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes à leur niveau précédent

- **Vote des subventions aux associations :**

Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 2 abstentions d'attribuer une subvention de 200 euros au comité des fêtes, ainsi qu'au club du 3^{ème} age et à l'ACCA. A noter que ce montant est provisoire et pourra être augmenté en fonction des animations qui seront faites en fin d'année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes : APPMA de Bellac : 115 €, FNATH, section de Bellac : 85 €, Secours populaire : 50 €, Solidarité paysans : 50 €, APOSNO : 100 €, les restos du cœur : 50 €.

- **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ATEC :**

Afin de mener le chantier de réfection des allées du cimetière, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre pour nous assister dans le choix des entreprises et suivre les travaux. L'ATEC nous a fait une proposition pour la phase étude et travaux. Le coût serait de 1752 € HT, soit 2102.40 € TTC. Le montant estimatif des travaux est de 43 000 € HT

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à l'ATEC.

- **Demandes de subventions :**

Suite aux élections, le département offre la possibilité de faire des demandes de subventions complémentaires dans le cadre des CTD.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le conseil départemental pour la pose de volets roulants au secrétariat, et le remplacement de l'issue de secours de la salle polyvalente. Des devis ont été demandés.

- **Adhésion au groupement d'achat d'électricité :**

Le SEHV nous propose de participer à un achat groupé d'électricité afin de respecter la réglementation de concurrence d'une part, et d'obtenir des tarifs avantageux d'autre part.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer au groupement d'achat proposé par le syndicat.

- **Questions diverses :**

Le problème de la divagation d'animaux dans les villages est évoqué. La solution reste à trouver, les responsables ayant déjà fait l'objet de rappels sans succès, ce dans plusieurs villages.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au lundi 15 juin à 20 heures à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 23 h 10.